

Littératie fiscale et gestion financière

Dans le cadre de la gestion financière, il est important de comprendre nos responsabilités fiscales et les ressources qui nous sont offertes pour nous aider. Durant l'établissement d'un budget, les jeunes adultes doivent savoir que des impôts seront retenus de leur chèque de paie, mais aussi qu'ils ont accès à des crédits d'impôt et des prestations qui pourraient les aider à payer leurs frais de subsistance.

Concepts clés

1. Nous ne gardons pas toujours tout l'argent que nous gagnons.

- ✓ Les revenus sont l'argent que nous gagnons au Canada et à l'étranger et incluent les salaires pour un emploi à temps plein ou à temps partiel, les pourboires et l'argent obtenu en vendant des biens et des services en ligne.
- ✓ L'impôt sur le revenu des particuliers :
 - est un impôt que nous pourrions avoir à payer sur notre revenu;
 - est habituellement retenu de notre chèque de paie par notre employeur et envoyé à l'Agence du revenu du Canada;
 - doit être comptabilisé dans l'établissement de notre budget personnel.

2. Nous devons produire une déclaration de revenus et de prestations tous les ans où nous gagnons un revenu.

- ✓ Le régime d'impôt des particuliers de l'Ontario est basé sur l'auto-cotisation, ce qui signifie que tous les ans où nous gagnons un revenu, nous devons produire une déclaration de revenus et des prestations exacte et la soumettre à l'ARC au plus tard le 30 avril.
- ✓ La déclaration de revenus est un ensemble de formulaires utilisé pour indiquer le revenu total que nous avons gagné dans l'année, pour calculer l'impôt à payer et pour déterminer si nous avons payé le bon montant d'impôt.
- ✓ La déclaration de revenus nous permet de demander diverses dépenses et crédits pour réduire ou même éliminer l'impôt à payer.
- ✓ Si nous avons payé trop d'impôt, nous pourrions recevoir un remboursement d'impôt.

3. Même si nous ne gagnons pas de revenu, le fait de produire une déclaration de revenus avant l'âge de 19 ans peut donner lieu à des paiements gouvernementaux qui peuvent nous aider à payer nos frais de subsistance.

- ✓ La déclaration de revenus est un formulaire de demande de paiements gouvernementaux exempts d'impôt, comme la prestation Trillium de l'Ontario et le Crédit pour la taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée (TPS/TVH) du gouvernement fédéral.
- ✓ Les paiements commencent habituellement à l'âge de 19 ans.
- ✓ La seule façon de demander ces paiements est de produire une déclaration de revenus.

Questions pour engager la discussion

- ▶ Qu'est-ce que l'impôt sur le revenu des particuliers?
- ▶ Pourquoi payons-nous de l'impôt?
- ▶ Que sont les retenues de notre chèque de paie?
- ▶ Quelles ressources sont offertes aux particuliers pour les aider avec leur déclaration de revenus?
- ▶ Quel est le lien entre la production d'une déclaration de revenus et le fait de recevoir des prestations gouvernementales?

Ressources électroniques et conseils pédagogiques

Les programmes gouvernementaux peuvent changer avec le temps. Une composante importante de la littératie fiscale est la capacité de savoir comment accéder aux ressources et à l'information pour demeurer informé. Il existe beaucoup de ressources et d'outils gouvernementaux en ligne pour aider les particuliers à mieux comprendre le régime d'impôt.

Encouragez les étudiants à se rendre en ligne pour se familiariser avec les ressources gouvernementales offertes pour soutenir leur littératie fiscale. La **feuille de travail de l'étudiant « Initiation à l'impôt sur le revenu »** est un outil utile pour encourager les étudiants à parfaire leurs connaissances.

Ministère des Finances de l'Ontario

ontario.ca/declarationderevenus

ontario.ca/prestationspourlesparticuliers

Agence du revenu du Canada (ARC)

canada.ca/impots-preparez-vous

canada.ca/impots-etudiants

canada.ca/impots-aide

canada.ca/prestations